



6^{ème} Conférence annuelle du LBO : « Comment surmonter la crise ? »

Présentation du sondage AFIC-Opinion Way réalisé en avril 2009

Les entreprises sous LBO font en grande majorité face à la crise

Paris, le 3 juin 2009

La 6^{ème} édition de la conférence annuelle du LBO s'est tenue ce mercredi 3 juin 2009. Réunissant de 200 participants, elle continue de s'affirmer comme un rendez-vous majeur pour tous les professionnels concernés par l'industrie du LBO.

Les thématiques abordées cette année étaient centrées sur l'impact de la crise sur le secteur du capital-transmission/LBO. Et en particulier, sur la question: la crise remet-elle en cause le modèle économique du LBO ? C'est autour de cette interrogation centrale que de nombreuses personnalités du monde économique et financier ont pris la parole. Les intervenants s'entendent pour noter que si une dérive de l'endettement a été constatée au cours des années précédant immédiatement la crise, ceci ne remet nullement en cause les fondamentaux du secteur. L'utilité économique et sociale du capital-transmission ne fait de doute pour aucun des professionnels et des experts étant intervenus aux débats.

En introduction de la journée, Pierre de Fouquet, Président de l'AFIC, a rappelé les chiffres clés de la profession et les dernières tendances observées. Après un premier ralentissement des opérations de capital-transmission, et plus particulièrement des gros LBO, au cours de l'année 2008, l'année 2009 verra cette tendance se renforcer. La baisse resterait cependant moins marquée en France comparée à la chute de 70% enregistrée au plan mondial.

Autre sujet marquant, les LBO en difficulté. A ce sujet, Jean-Louis de Bernardy, Vice-Président de l'AFIC, a présenté les résultats du sondage que l'AFIC vient de réaliser avec Opinion-Way auprès des fonds LBO membres de l'AFIC. Ceux-ci ont indiqué le nombre des sociétés de leur portefeuille qui ne respectaient pas leurs engagements bancaires à fin décembre 2008, avec une estimation de l'évolution probable de la situation au 30 juin 2009.

Ce sondage, qui couvre environ 25% de la population des entreprises sous LBO, révèle une situation bien contrôlée par les acteurs du secteur. En effet, à fin 2008, 80% des entreprises sous LBO respectaient l'ensemble de leurs engagements bancaires. Sur les 20% qui ne respectaient pas les covenants des contrats de prêt et/ou ne pouvaient faire face aux échéances contractuelles, les 4/5 ont pu trouver une solution négociée avec les banques. Au final, ce sont seulement 4% des entreprises sous LBO qui feraient donc face à des difficultés non résolues. Extrapolé à l'ensemble des sociétés sous LBO, c'est donc environ 70 entreprises qui seraient en grande difficulté sur une population totale de 1 500.

Pour Jean-Louis de Bernardy : « Ces résultats sont révélateurs de l'impact réel de la crise sur les entreprises mais illustrent aussi la gestion responsable des fonds d'investissement et des banques créancières. On a souvent diabolisé le LBO en le considérant comme un facteur aggravant de la crise. Au contraire, ces résultats apportent la preuve que les entreprises sous LBO font dans leur grande majorité face aux difficultés créées par la crise et bénéficient d'une forte mobilisation de l'ensemble de la profession et des banques. Nous devons toutefois être réalistes. La crise perdurant, nous nous attendons à une détérioration de ces ratios. Les difficultés sont devant nous. C'est aussi la raison pour laquelle l'AFIC a pris l'initiative d'engager une réflexion autour des bonnes pratiques à observer dans la gestion des LBO en difficulté. Les recommandations que nous venons d'élaborer sont maintenant en cours de discussion avec les représentants des banques de façon à apporter les meilleures solutions aux entreprises.»

Jean-Louis de Bernardy a alors rappelé les grands principes des règles de bonne conduite préconisées par l'AFIC pour les LBO en difficultés. Ces règles visent à assurer la plus grande transparence de la part de l'investisseur sur la situation de l'entreprise et ses perspectives et prévoient par ailleurs un cadre pour les négociations menées avec les banques créancières, donnant la priorité au maintien ou à la reconstitution d'un financement stable des sociétés opérationnelles.

La conférence s'est enfin conclue sur la question des nouvelles normes comptables et des règles de valorisation auxquelles doivent se conformer les fonds d'investissements. Les intervenants ont tenu à rappeler qu'on ne juge pas les résultats d'un fonds sur un an mais sur la durée de vie du fonds, une fois que l'ensemble des participations a été cédé.

Pour finir Pierre de Fouquet, Président de l'AFIC, a déclaré : « Cette conférence annuelle du LBO a démontré le rôle essentiel du capital- transmission pour notre économie, en particulier en ces temps de crise. Si les mégas deals ont quasi disparu en 2008 et sans doute également pour l'année en cours, il n'en reste pas moins que notre industrie continue de jouer un rôle indispensable pour la transmission d'entreprises de taille moyenne. Notre métier renoue avec son essence même, l'accompagnement dans la durée des entreprises.»

A propos de l'AFIC

Créée en 1984, l'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC), avec plus de 267 membres actifs, regroupe l'ensemble des structures de Capital Investissement installées en France : Sociétés de Capital Risque (SCR), Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI), Fonds d'Investissement de Proximité (FIP), sociétés de gestion, sociétés de conseil, fonds de fonds, sociétés d'investissement.... En outre, l'AFIC compte 200 membres associés issus de tous les métiers – avocats, experts-comptables et auditeurs, conseils, banquiers... – qui accompagnent et conseillent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC, à travers sa mission de déontologie, de contrôle et de développement de pratiques de place, est une des deux associations reconnues par l'AMF et dont l'adhésion constitue pour les sociétés de gestion une des conditions d'agrément. C'est la seule association professionnelle spécialisée sur le métier du Capital Investissement.

Outre les services qu'elle rend à ses adhérents (veille juridique, réglementaire et fiscale ; études et statistiques ; formation ; développement et communication...), la vocation de l'AFIC est de fédérer, représenter et promouvoir la profession du Capital Investissement auprès des investisseurs institutionnels, des entrepreneurs, des leaders d'opinion et des pouvoirs publics. Elle contribue, dans le cadre d'un dialogue permanent, à l'amélioration du financement de l'économie, en particulier à destination des PME-PMI, à la stimulation de la croissance et la promotion de l'esprit d'entreprise.

Avec plus de 20% du marché européen, l'industrie du Capital Investissement française se classe au 1er rang d'Europe Continentale et au 3ème rang mondial.

Pour plus d'information : www.afic.asso.fr

Contacts presse :

Stéphanie Elbaz, Publicis Consultants – Tel : 01 57 32 85 92 – stephanie.elbaz@consultants.publicis.fr